



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
25	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 JUILLET 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Patrick URAS, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST à Jean-Pierre SERRUS, Claire SCHAAF à Charlotte VADEBLE, Alain VERON à Alix DIOP, Lydie MILAD à David MANDINE

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/87 –

OBJET : INSTAURATION D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Aurélie GROSSO

L'actuel régime indemnitaire de la police municipale ne bénéficie actuellement qu'à certains grades de la filière police municipale.

Il est donc proposé de reprendre la délibération de mise en place de ce régime indemnitaire sur la commune afin d'y intégrer les autres grades de la filière police municipale. Cette modification n'aura aucune conséquence sur les agents déjà présents dans nos services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 créant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement,
Vu les décrets statutaires des cadres d'emplois concernés,
Vu la délibération n°24/111 du 19 septembre 2024 portant instauration de l'ISFE à certains grades de la filière police municipale,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 septembre 2024,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

INSTAURE l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) au bénéfice des cadres d'emplois de directeur de police municipale, chef de service de police municipale, agent de police municipale et garde champêtre.

FIXE les modalités d'attribution, de versement et de modulation de cette indemnité dans les conditions prévues en annexe.

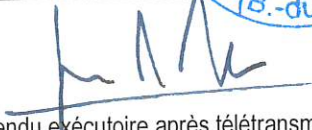
ABROGE la délibération n°24/111 du 19 septembre 2024.

CHARGE le maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le : 20/07/26
Et de la publication ou notification le : 20/07/26



Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260709-DELIB_26_87